



## Conseil Municipal du 19 juillet 2022

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation  
13/07/2022

Conseillers en exercice  
19

**Présidente** : Mme Brigitte MEL  
**Secrétaire de séance** : M. Jérôme CALMELS

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le mardi 19 juillet 2022, à 20 heures 30, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Brigitte MEL, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Brigitte MEL, Daniel GUÉZENNEC, Sandie COZ, Bernard LACHIVER, Gwénaëlle QUERE, Guy LE FUR, Raymond TESSIER, Caroline JACQ, Florence SIMON, Jérôme CALMELS, Benoît PÉRIOU, Anaïs MEL, et Mohamed KCHACH.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Michèle GALOPIN, Françoise LAURENT et Leïla CARACCHIOLI

**ABSENTS** : Jacques ROBIC, Nadège RUAULT et Erwan MORVAN

#### **D 2022 07 19 01 – EMPRUNT 500.000,00 € - INVESTISSEMENTS 2022**

Madame le Maire fait part aux membres du conseil qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt d'un montant de 500.000,00 €, afin de financer les investissements 2022 et notamment les acquisitions foncières.

Deux banques ont répondu à notre demande.

Il est proposé de retenir la proposition du Crédit Mutuel de Bretagne dont les caractéristiques sont les suivantes :

Type de prêt : COLD-CITE GESTION FIXE  
Montant : 500.000,00 €  
Durée d'amortissement : 12 ans  
Périodicité des échéances : trimestrielle  
Taux d'intérêt annuel fixe : 2,08 %  
Type d'amortissement : progressif  
Frais de dossier : 550 €

Après en avoir délibéré, le conseil autorise Madame le Maire, à signer le contrat de prêt avec le Crédit Mutuel de Bretagne suivant les modalités ci-dessus, ainsi que tous documents y afférent.

**ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL** : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS (16/19)

#### **D 2022 07 19 02 – JVS-MAIRISTEM – PASSAGE A LA SOLUTION HORIZON INFINITY**

Madame le Maire fait part aux membres du conseil que le Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère (SIMIF), créé en 1986, a pour objet *d'entreprendre toute action favorisant le développement de l'informatique dans la gestion des collectivités territoriales et établissements publics membres et dans les opérations mises en œuvre par ceux-ci ou auxquelles ils participent.*

Il a proposé en 2019 aux collectivités territoriales, établissements publics, syndicats intéressés de constituer un groupement de commande permettant par effet de seuil, de réaliser des économies d'échelle et de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents pour optimiser les achats informatiques de logiciels, de licences et prestations associées.

Au terme d'une procédure conforme au code de la commande publique, la société JVS-MARISTEM qui propose une gamme adaptée à la strate des collectivités/établissements membres du groupement de commande, a été retenue.

Le Syndicat assure quant à lui, l'installation des logiciels agréés par lui, la formation des utilisateurs, la maintenance ainsi que toute action qui pourrait s'avérer nécessaire pour répondre aux besoins de ses membres.

La société JVS-MAIRISTEM a proposé au SIMIF de remplacer la gamme HORIZON ON LINE par la gamme HORIZON INFINITY qui permet de passer d'un système d'acquisition de licence ou de mise à jour à un abonnement intégrant automatiquement toutes les évolutions réglementaires, technologiques et les futures versions de logiciels.

L'éditeur assurera désormais l'assistance et la formation des utilisateurs sur sa nouvelle gamme.

Après en avoir délibéré, le Conseil, considérant qu'il est nécessaire pour notre collectivité de basculer sur la gamme INFINITY proposée par la société JVS-MAIRISTEM,

- décide d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette affaire,
- prend acte que l'assistance et la formation seront assurées par l'éditeur de logiciels,
- dit que les crédits correspondants à la dépense seront inscrits au budget.

**ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS (16/19)**

**D 2022 07 19 03 – SUBVENTIONS 2022**

Mme Sandie COZ, référente de la commission « vie associative » rappelle aux membres du Conseil que l'attribution de subventions aux associations a été votée lors du dernier conseil, le 23 juin 2022.

Deux autres demandes sont parvenues depuis cette date.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'octroyer les subventions suivantes au titre de l'année 2022 :

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2022	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
ADMR	1 680,00 €	16			
LA LUDOTHEQUE BUISSONNIERE	1 056,00 €	16			

**ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS (16/19)**

**D 2022 07 19 04 – PROJET ANTENNE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil qu'un travail a été engagé avec l'ULAMIR de LANMEUR afin de proposer un Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur la Commune de PLOUEZOC'H, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, pour les enfants de 3 à 12 ans.

Il est proposé de faire une expérimentation de 4 mois, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2022, les mercredis sur les semaines scolaires et pendant les vacances de la Toussaint.

La commune mettra à la disposition de l'ULAMIR une partie des bâtiments de l'école (salle de motricité et salle de sieste) et la cantine.

L'ULAMIR fera intervenir 3 animateurs et les repas seront fournis par l'hôpital de LANMEUR.

Il restera à la charge de la commune le nettoyage des locaux, le soir après l'accueil des enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de mettre en place cette expérimentation, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2022, suivant les modalités énoncées ci-dessus, et autorise Madame le Maire à signer tout document y afférent.

**ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS (16/19)**

**D 2022 07 19 05 – REORGANISATION DES SERVICES –**  
**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil qu'il est nécessaire de réorganiser le service administratif, suite à deux départs.

Un nouveau tableau des emplois a donc été établi et entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 28 juin 2022, et après en avoir délibéré, le Conseil approuve la réorganisation des services et valide le tableau des emplois ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

SERVICE	LIBELLÉ EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSSIBILITÉ POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DURÉE TEMPS DE TRAVAIL
ADMINISTRATIF	Secrétaire général	adjoint administratif principal 2ème classe	attaché	oui	1	0	TC
	Assistant de gestion administrative	adjoint administratif	rédacteur principal 1ère classe	oui	1	0	TC
	Chargé d'accueil	adjoint administratif	adjoint administratif principal 1ère classe	oui	1	0	TNC : 80 % (28h/semaine)
TECHNIQUE	Responsable des services techniques	adjoint technique principal 1ère classe	technicien principal 1ère classe	oui	1	0	TC
	Adjoint au responsable des services techniques	adjoint technique	agent de maîtrise principal	oui	1	0	TC
	Agent polyvalent	adjoint technique	adjoint technique principal 1ère classe	oui	4	0	TC
	Responsable de cuisine	adjoint technique	agent de maîtrise principal	oui	1	0	TC
	Second de cuisine/ Agent de service	adjoint technique	adjoint technique principal 1ère classe	oui	1	0	TNC : 80 % (28h/semaine)
	ATSEM/Agent de service	adjoint technique	adjoint technique principal 1ère classe	oui	2	0	TC
	ATSEM/Agent de service	adjoint technique	adjoint technique principal 1ère classe	oui	1	0	TNC : 80 % (28h/semaine)

**ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS (16/19)**